

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

**DELIBERATION N° DEL078-17**

L'an deux mille dix-sept, le 25 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI, Maire, le 19 septembre 2017, s'est réuni à la mairie  
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI,  
G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. J. M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES,  
D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. BAH Rahim (Pouvoir à Yves PERRIER, en date du 25 septembre 2017)  
M<sup>me</sup> BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 20 septembre 2017)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 25 septembre 2017)  
M. FABBRO Jacques (Pouvoir à Michèle BREUILLE, en date du 21 septembre 2017)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 24 septembre 2017)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI  
M<sup>me</sup> Gisèle GONZALEZ  
M. Yann BOUCLIER  
M. Stéphane DUBOIS

MME SIMONE BRANON-MAILLET A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Convention avec le S.I.U.A.P.S. (Service Inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives) de l'Université Grenoble-Alpes pour la mise à disposition de la piscine universitaire.**

**Rapporteur : Christine PICCA**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Comme chaque année, les élèves de l'école élémentaire René-Cassin suivent des cours de natation hebdomadaires, encadrés par des professionnels, à la piscine universitaire.

Afin de permettre l'utilisation de cet équipement, il convient de signer avec le S.I.U.A.P.S. de l'université Grenoble-Alpes une convention, pour la mise à disposition de 5 maîtres nageurs sauveteurs et la location horaire de 4 lignes d'eau pour 30 séances.

Le coût de cette prestation est chiffré à 7244,10 € pour l'ensemble des séances.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention avec le S.I.U.A.P.S.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 25 septembre 2017.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.